



Recouvrement de facture france télécom

Par **patry17**, le **11/03/2009** à **14:25**

Bonjour,

Brièvement je vais vous exposer mon cas: J'ai fait construire une maison, j'ai demandé à France telecom un devis pour un branchement de ligne. Ils m'ont envoyé un bon de commande pour une étude d'adduction pour un montant de 210.50€. J'ai donc réglé cette somme. Ils m'ont renvoyé mon chèque me disant que je n'avais rien à payer puisqu'un devis allait m'être établi. 0 reception de devis je n'ai pas donné suite puisque la somme demandée était trop élevé. J'ai donc fat mes travaux moi-même et ai contacté FT afin qu'il me branche la ligne. Ce fut chose faite et j'ai réglé ce branchement. J'ai ensuite demandé à FT le dégroupage total de ma ligne. Ils me l'on fait mais oh surprise voilà qu'ils me réclament à présent les 210.50€ du début. J'ai toujours refusé de les payer, car je considère qu'il s'agit d'un devis payant dissimulé. Aujourd'hui FT me menace de me trainer devant les tribunaux. Ma question est la suivante: Si je sui condamné à payer les 210.50€ devrais-je uniquement régler cette somme ou bien y aura-t-il des frais supplémentaires et si oui lesquels?
Merci de votre réponse